

## INSCRIPTION AU PROGRAMME RÉNORÉGION AIDE À LA RÉNOVATION

La MRC du Rocher-Percé informe les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste sur son territoire que la période d'inscription au programme RénoRégion se tiendra **du 27 octobre au 26 novembre 2026**. Une aide financière sous forme de subvention est offerte en fonction du revenu qui compose le ménage et du coût des travaux admissibles.

### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Ce programme s'adresse aux propriétaires-occupants d'un bâtiment à titre de résidence principale.

Le revenu maximum selon la taille du ménage est le suivant :

- Personne seule ou couple.....34 500 \$
- 2 à 3 personnes sauf couple.....45 000 \$
- 4 à 5 personnes.....51 000 \$
- 6 personnes ou plus.....55 000 \$

La valeur uniformisée d'un bâtiment admissible est d'un maximum de 150 000 \$, excluant la valeur du terrain.

De plus, il ne faut pas avoir bénéficié du programme RénoRégion au cours des cinq dernières années.

Les demandes présentées par des personnes n'ayant jamais participé au Programme seront traitées en priorité.

### COMMENT PRÉSENTER UNE DEMANDE

Les personnes intéressées doivent présenter une demande à la MRC du Rocher-Percé **au plus tard le 26 novembre 2026** en remplissant le formulaire à cet effet et en y joignant **les documents nécessaires pour le traitement du dossier**, soit :

- une preuve de propriété (compte de taxes municipales 2026 et avis d'évaluation 2026 ou confirmation de taxes 2026);
- une preuve de revenus (déclarations fédérale et provinciale de revenus et avis de cotisation de Revenu Canada pour l'année d'imposition 2025) de toutes les personnes qui composent le ménage.

Une représentante de la MRC sera présente de **9 heures à 16 heures**, aux endroits suivants, pour vous aider à remplir ledit formulaire et s'assurer que tous les documents requis l'y accompagnent.

| RÉSIDENTS               | ENDROIT          | ADRESSE CIVIQUE             | DATES                 |
|-------------------------|------------------|-----------------------------|-----------------------|
| Sainte-Thérèse-de-Gaspé | Bureau municipal | 374, route 132              | 27 octobre 2026       |
| Percé                   | Hôtel de ville   | 137, route 132 O.           | 28 et 29 octobre 2026 |
| Grande-Rivière          | Hôtel de ville   | 108, rue Hôtel-de-Ville     | 2 et 3 novembre 2026  |
| Port-Daniel-Gascons     | Bureau municipal | 494, route 132              | 4 et 5 novembre 2026  |
| Chandler                | Bureau de la MRC | 129, boul. René-Lévesque O. | 9 au 11 novembre 2026 |

**Date limite pour présenter une demande : 26 novembre 2026, à 16 heures**

À l'adresse suivante : **MRC du Rocher-Percé**  
**129, boulevard René-Lévesque Ouest**  
**Bureau 101**  
**Chandler (Québec)**  
**G0C 1K0**

Vous pouvez vous procurer le formulaire auprès de votre municipalité, à la MRC du Rocher-Percé ou sur son site Internet sous l'onglet « Fonds et programmes », à l'adresse suivante : <https://www.mrcrocherperce.qc.ca>, et ce, à compter du 27 octobre 2026.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez nous joindre par téléphone au 418-689-4313 ou par courriel à [ssweeney@rocherperce.qc.ca](mailto:ssweeney@rocherperce.qc.ca).

Donné à Chandler, ce 22<sup>e</sup> jour d'octobre 2026 (22-10-2026)

Christine Roussy  
Directrice générale et greffière-trésorière